Publié le 16 mai 2023 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

Lire cet article en ligne

Conférence « WLG | regional Stuttgart ’23 »

Notre Counsel Claire Filliatre a participé à la conférence « *WLG | regional Stuttgart ’23* » qui s’est déroulée les 11 et 12 mai derniers à Stuttgart en Allemagne.

Cette conférence a rassemblé des avocats de cabinets membres du World Law Group, réseau international non-exclusif de grands cabinets d’avocats indépendants, situés dans la zone EMEA.

L’ESG a été le fil conducteur de la conférence.

Ce sigle international est traditionnellement utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Ces critères constituent les trois piliers de l’analyse extra-financière et sont pris en compte dans la gestion socialement responsable.

Ils permettent d’évaluer la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l’environnement et de leurs parties

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

C’est dans ce contexte que Claire est notamment intervenue dans le cadre du panel de discussion consacré au thème « ***Managing ESG Risks in the Supply Chain*** » (Gestion des risques ESG dans la chaîne d’approvisionnement).

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d’informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.